

PRIÈRES.

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable Lawrence Geoffrey Power, président du Sénat. La dite commission a été alors lue par le greffier comme suit :—



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable Lawrence Geoffrey Power, de la cité de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Puissance du Canada, Sénateur de Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

R. W. SCOTT, }
Pour le Procureur général, }
Canada. }
 Sachez, qu'ayant pleine confiance en votre loyauté, intégrité et habileté, Nous vous avons constitué et nommé et, par ces présentes, Nous vous constituons et nommons
 Président du Sénat du Canada.

Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, avec tous les pouvoirs, droits, privilèges, profits, émoluments et avantages y appartenant de droit et par la loi, durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce vingt-neuvième jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

Enregistré le 5 février 1901, }
 livre 168, page 60. }

JOSEPH POPE,

Dép. du Registraire général du Canada.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil, au pied du trône, accompagné des honorables messieurs Mills et Scott, précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La masse (qui auparavant était sous la table) a été mise sur la table, et il a été Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Ils ont alors été lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit :—